

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 7 septembre 2023

Nombre de conseillers : Le sept septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. André MARCHAIS, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, Mr Freddy VINET, Mme Charlène GRIFFON, M. Luc DUCLOS, M. Denis GORRON

Absents : Mme Cécile MAIRAND

Secrétaire de séance : Luc DUCLOS

Convocation envoyée le 2 septembre 2023

Convocation affichée le 2 septembre 2023

Séance ouverte à 18H30

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **D2023– 25 – Mise en place du mode de paiement par prélèvement automatique pour les factures de la cantine.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'ouvrir la possibilité aux usagers de la cantine qui le souhaitent, de procéder au règlement des prestations correspondantes par prélèvement automatique à chaque période de facturation.

- **D2023– 26 – Mise en place du mode de paiement par prélèvement automatique pour les locataires.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'ouvrir la possibilité aux locataires de la commune qui le souhaitent, de procéder au règlement des prestations correspondantes par prélèvement automatique à chaque période de facturation.

- **D2023– 27 Avis du conseil municipal sur la création de l'unité de méthanisation sur la commune de Genouillé.**

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Avis défavorable : 1 voix

Avis favorable avec réserve sur les plans de circulation des camions : 7 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **EMET un avis favorable** sur le projet de création de l'unité de méthanisation sur la commune de Genouillé.

➤ **EMET des réserves** sur l'augmentation du trafic routier des camions sur la commune en attendant les plans de circulation des camions.

D2023– 28 – Modification du tableau des effectifs. Modification de la délibération 2022-52 du 9 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de prolonger de 1 an le poste à 30h pour l'adjoint administratif 2ème classe.

➤ **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} Octobre 2023.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 septembre 2023 à 18h30.

La séance est levée à 20h40.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
7 septembre 2023

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	09/09/2023
Matthieu CADOT, maire	
Luc DUCLOS – secrétaire de séance	